

Définition du nouveau projet de réseau 2008-2014 d'AIRE 198

Note de cadrage

AIRE 198 doit être un acteur et un outil au service d'un développement durable et responsable des villes et agglomérations chefs-lieux du Poitou-Charentes. Dans ce sens, l'action du Réseau doit permettre de :

- **améliorer l'attractivité et le rayonnement des agglomérations dans le Grand Ouest**
- **progresser ensemble sur l'évolution et la définition des politiques publiques.**

Trois missions :

- un **espace d'échange** permettant de mieux appréhender les évolutions et les enjeux de nos territoires et de densifier les politiques publiques mises en œuvre.
- un **espace de concertation** qui permette à partir de positions et de propositions communes d'être un partenaire régional sur les politiques urbaines.
- un **espace d'innovation** s'appuyant sur des expertises communes et ouvrant des pistes nouvelles de réflexion et d'actions pour les villes et agglomérations.

Deux orientations stratégiques et transversales fortes :

- **L'aménagement du territoire** et ses effets sur les politiques publiques permettant d'améliorer l'attractivité des agglomérations et de renforcer leurs fonctions métropolitaines.
- **Le développement durable** représente un sujet d'intérêt commun pour lequel les politiques publiques ont un champ d'innovation important.

Comment sera suivi et alimenté l'action du Réseau AIRE 198 ?

- Le **Conseil d'Administration** d'AIRE 198 se réunit 2 à 3 fois par an
- Un **Comité des Directeurs** : Pour accompagner les instances politiques d'AIRE 198 et favoriser le lien avec l'action des services, les Directeurs Généraux préparent les réunions de Bureau et les Assemblées Générales.
- Une présentation au moins une fois par an en Bureau et Municipalité

L'action du réseau peut-être alimentée par d'autres biais :

- Les sollicitations directes des élus ou services des agglomérations et des villes
- Une autosaisine de la cellule technique selon l'actualité ou les sollicitations d'autres partenaires comme la Région, l'Etat par exemple.

L'équipe technique permanente du réseau assure le lien et la mise en œuvre du projet.

Quel plan d'actions ?

AXE 1 Attractivité, rayonnement

- **Aménagement du territoire** : définir une position des Maires et Présidents sur un schéma d'intérêt régional des politiques et infrastructures en terme d'aménagement du territoire afin de soutenir collectivement des orientations communes vis-à-vis des partenaires institutionnels.
- **Fonctions métropolitaines** : lancement d'une réflexion (le 10 décembre 2008) sur l'état des lieux et les perspectives des fonctions métropolitaines des agglomérations du Centre-Ouest Atlantique.
- **Développement économique** : si lors du précédent mandat, l'action du Réseau s'est essentiellement consacrée à l'exploration des coopérations possibles entre filières (action encore en cours), il est proposé qu'une réflexion s'engage sur le rôle que peuvent avoir les agglomérations dans le développement économique ? Dans ce sens, AIRE 198 doit permettre d'avoir une réflexion sur le développement économique des agglomérations y compris en ayant la possibilité de favoriser la mise en place d'actions communes et de mutualisation dans des domaines comme la promotion, la prospection...

AXE 2 Villes et agglomérations d'AIRE 198, une ambition commune pour des politiques publiques innovantes, une nouvelle gouvernance et des espaces urbains de qualité

S'appuyant sur des groupes de travail, des études voire des actions communes, cet axe doit permettre d'avancer collectivement sur l'appréhension des nouveaux enjeux et d'évolutions des politiques publiques sur nos territoires. Parmi les thèmes à traiter :

- Actions foncières (travail de sensibilisation et d'anticipation sur la préparation des stratégies foncières)
- Politique de l'habitat et du logement
- Politique de l'énergie
- Politique des Déchets
- Transports et mobilité
- Offre de santé (et plus particulièrement sur la réorganisation de l'agence régionale, quels impacts ? quels enjeux ?)

Un axe de travail plus spécifique sur le développement durable et responsable devra être mené. Il devra dans un premier temps permettre d'échanger les réflexions et actions en cours dans les collectivités d'AIRE 198 (Développement durable et renouvellement urbain, Politique énergétique, gestion des espaces naturels...).

AXE 3 Des villes et agglomérations solidaires.....

Le troisième axe pourrait s'appuyer essentiellement autour de deux orientations :

- les actions en communs sur la médiation culturelle (résidence d'artistes, francodécouvertes...)
- les réflexions sur les politiques de développement social urbain (en partenariat avec des acteurs comme Villes²)